

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 février 2018

Date de convocation : 06/02/2018

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, René BAYLE, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Claude BLANC, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON,

Excusés (es) : Marie-Hélène MASSOLA

Absents(es) : William BIT-MIGNON

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Maîtrise d'œuvre « La cure »

Une consultation d'architectes a été réalisée pour la maîtrise d'œuvre de la cure 5 offres ont été reçues avant la date fixée au 24 janvier et la commission s'est réunie pour retenir 3 candidats qui devront faire une proposition méthodologique et financière. La remise des offres est programmée pour le 21 février et l'ouverture des plis et l'audition des candidats le 22 février.

3 Demande de subvention travaux école

Des travaux doivent être réalisés sur le bâtiment de l'école (réfection de la façade, changement de la couverture, dissimulation des câbles électriques.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre des grosses réparations aux bâtiments communaux.

L'estimation des travaux s'élève à 45 742.28

Réparties comme suit :

- Façade de l'ancienne école 22 671.45 € ht
- Reprise de la façade de la nouvelle école 7229.62 € ht
- Changement de la couverture du toit 13 841.20 ht
- Dissimulation des câbles électriques 2 000 ht

L'aide apportée par le conseil départemental s'élève à 50 % d'une dépense subventionnable limitée à 30000 euros (ou 25 % non limité pour les bâtiments scolaires)

Dans le cadre de cette opération des contacts ont eu lieu avec GEG qui pourraient aider la commune pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré les conseillers acceptent cette proposition et charge le Maire d'engager les démarches administratives pour demander cette subvention.

4 Demande de subvention façade église

La Direction de la Culture et du Patrimoine de conseil départemental de l'Isère aide les communes dans le cadre de travaux sur leur patrimoine.

La commune ayant en projet la réfection de la façade principale de l'église ces travaux pourraient être subventionnés dans ce cadre.

Les travaux prévus sont :

- Reprise de la clef de voute affaissée et de la fissure principale
- Piquage, sablage et rejointoiement de la façade principale
- Dissimulation des câbles électriques
- Protection des vitraux (changement du plexiglas)
- Réparation de fenêtres du clocher et de la porte de la chapelle

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention il est nécessaire de confier une mission à un maître d'œuvre qui permettra d'obtenir une aide plus conséquente (30 au lieu de 25 %)

Le CAUE qui nous aide dans le cadre de la cure pourrait assurer cette prestation, une de leur mission sera le diagnostic, évaluation et le phasage des travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge le maire d'effectuer toutes les démarches pour cette opération (signature de la convention, demande de subvention ...)

5 Demande de certificat d'énergie

Les travaux effectués sur les bâtiments en vue d'économiser l'énergie sont susceptibles de bénéficier de CEE (Certificat d'Economie d'Énergie).

Les travaux concernés sont le changement de menuiseries de l'école et les travaux de la salle du Conseil.

Ces CEE sont négociables auprès de grandes entreprises et leur cours sont soumis à fluctuation, l'estimation faite par le SEDI se situe entre 550 et 780 €.

Le SEDI peut intervenir pour le compte des communes sous certaines conditions :

- Les communes adhérentes au service CEP restitution de 100 % des CEE
- Les communes non adhérentes application de 6 % de frais de gestion

Le maire rappelle que la commune de Beaulieu adhère au service CEP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise le maire de signer la convention.

6 Subvention exceptionnelle drapeau Anciens d'Algérie

Le comité local des anciens d'Algérie a sollicité les communes pour changer leur Drapeau.

Conscients de l'utilité de mémoire que représente cette amicale les conseillers municipaux décide à l'unanimité de voter une subvention exceptionnelle de 100 €.

7 Délibération Composition extension CISPD

Dans le cadre de son service développement social, la nouvelle intercommunalité SMVIC, au titre de ses compétences portera le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui avait été créé à l'échelle de l'ancienne communauté du pays de Saint Marcellin.

L'extension de son périmètre à l'échelle de la nouvelle intercommunalité est subordonnée à la validation de ses communes membres.

Le conseil municipal après en avoir débattu approuve l'intégration de la commune de Beaulieu au nouveau périmètre du CISPD Saint Marcellin Vercors Isère et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

8 Divers

- Admission en non valeur demandé par le percepteur
- Décès de Maurice POISSONNET maire de Beaulieu sous la Roche

Séance levée à 22 heures